l'Assurance Maladie
RISQUES PROFESSIONNELS

VOTRE INTERLOCUTEUR EN RÉGION
Carsat Retraite & Santé au travail
Rhône-Alpes

SP 1215 09/2022

STATISTIQUES RHÔNE-ALPES
PROPRETÉ
| 2021

ACCIDENTS DU TRAVAIL
MALADIES PROFESSIONNELLES
ACCIDENTS DE TRAJET

Cette brochure présente pour la région Rhône-Alpes les statistiques accidents du travail, maladies professionnelles et accidents de trajet dans le secteur de la propreté pour 2021. Les activités concernées correspondent aux codes 8121Z, 8122Z, 8129A et 8129B de la Nomenclature d'Activités Française.

Dans ce secteur, le taux de gravité des accidents du travail a diminué depuis 5 ans mais reste 2 fois supérieur à la moyenne régionale tous secteurs confondus. Le nombre de maladies professionnelles augmente de 30% entre 2016 et 2021.

3 060
sections d'établissements

35 349
salariés

Sommaire

Accidents du travail 3-5

Maladies professionnelles 6-7

Accidents de trajet 8-9

Autres données 10-11

Accidents du travail

En cinq ans, le taux de gravité a diminué mais reste 2 fois supérieur à la moyenne régionale tous secteurs confondus.

Les indices de fréquence ainsi que les autres indicateurs (indice de gravité, taux de fréquence, taux de gravité) n'ont pas été communiqués pour l'année 2020 à cause du recours au chômage partiel durant la période Covid.

En 2021, certains secteurs sont restés au chômage partiel une partie de l'année, les effectifs et les heures travaillées de l'année 2021 ainsi que les indicateurs de sinistralité bruts qui en découlent sont donc à prendre avec précaution.

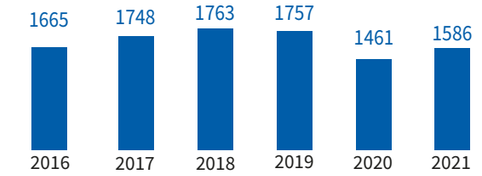

Nombre d'accidents du travail en premier règlement

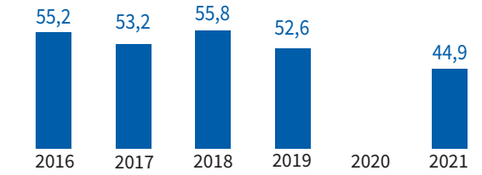

Indice de fréquence

44,9
Indice de fréquence
Nombre d'accidents du travail en premier règlement pour 1000 salariés.

3,9
Taux de gravité
Nombre de journées d'incapacité temporaire pour 1000 heures de travail.

15 559 723 €
Montant des dépenses de l'Assurance Maladie
liées à la réparation des accidents avec ou sans arrêt de l'année considérée (frais médicaux, indemnités journalières, indemnités en capital ou rentes).

146
Nouvelles Incapacités Permanentes
On entend par « nouvelles » les incapacités permanentes ayant donné lieu à un premier versement de prestation en 2021.

219 730
Journées indemnisées
L'équivalent de 900 emplois à temps plein.
Nombre de jours d'arrêt moyen par accident : 138

1 586
Accidents du travail en premier règlement
Accidents du travail ayant donné lieu à un arrêt de travail ou à une incapacité permanente.

Une fréquence plus élevée que la fréquence régionale tous secteurs confondus.

Les accidents du travail sont plus fréquents dans les établissements de 10 à 49 salariés.

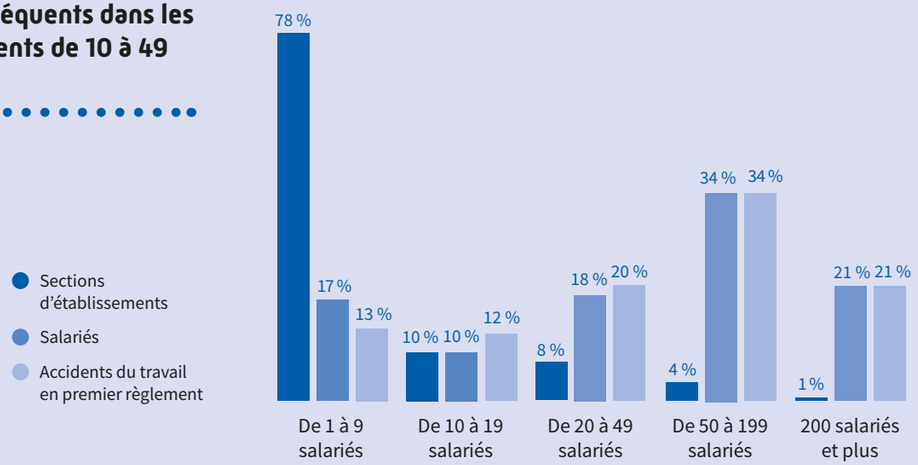

Les entreprises employant entre **20 et 49 salariés** représentent
- **8 %** des sections d'établissements,
- **18 %** des salariés
- et **20 %** des accidents du travail.

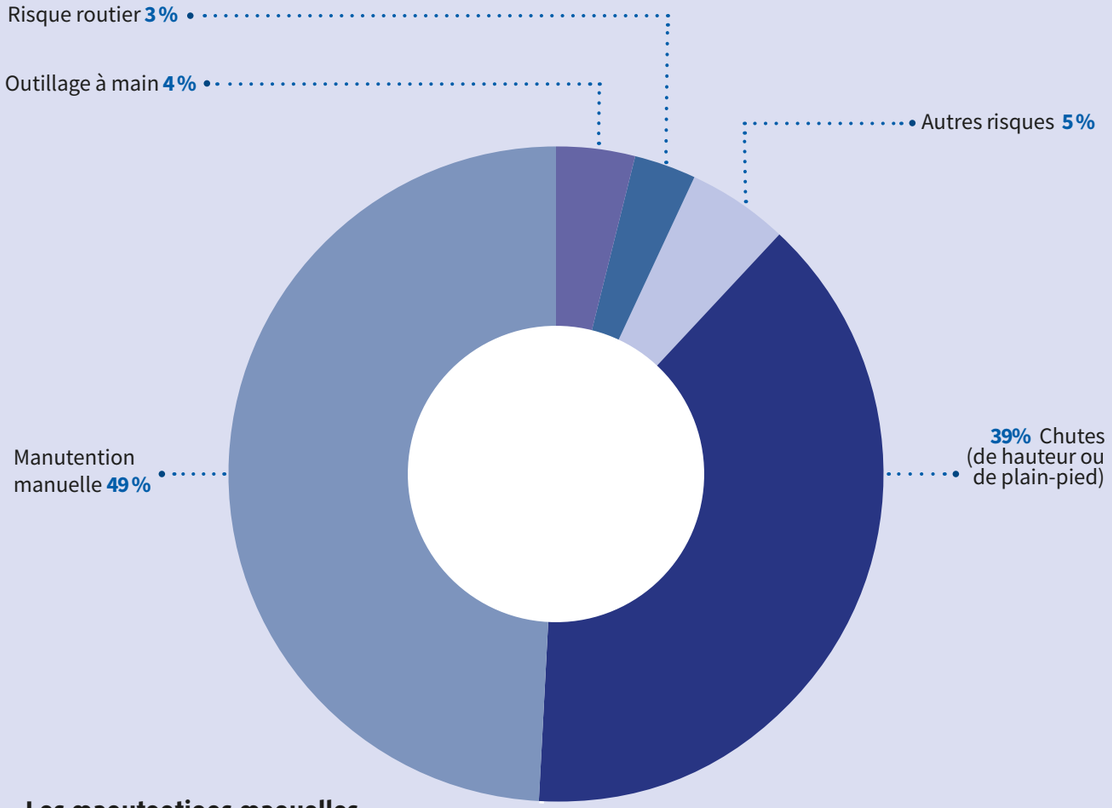

Les manutentions manuelles et les chutes sont les principales causes d'accidents du travail.

Maladies professionnelles

Le nombre de maladies professionnelles augmente de 30% entre 2016 et 2021.

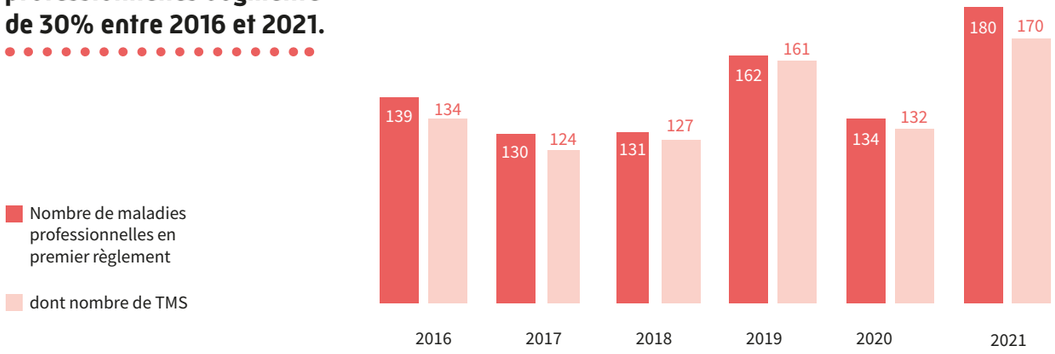

61 013

Journées indemnisées

L'équivalent de 250 emplois à temps plein. Nombre de jours d'arrêt moyen par maladie : 339

98

Nouvelles Incapacités Permanentes

On entend par « nouvelles » les incapacités permanentes ayant donné lieu à un premier versement de prestation en 2021.

5 148 493 €

Montant des dépenses de l'Assurance Maladie

liées à la réparation des maladies avec ou sans arrêt de l'année considérée (frais médicaux, indemnités journalières, indemnités en capital ou rentes).

180

Maladies professionnelles en premier règlement

Maladie professionnelle ayant donné lieu à un arrêt de travail ou à une incapacité permanente.

94% des maladies professionnelles sont des troubles musculo-squelettiques (TMS).

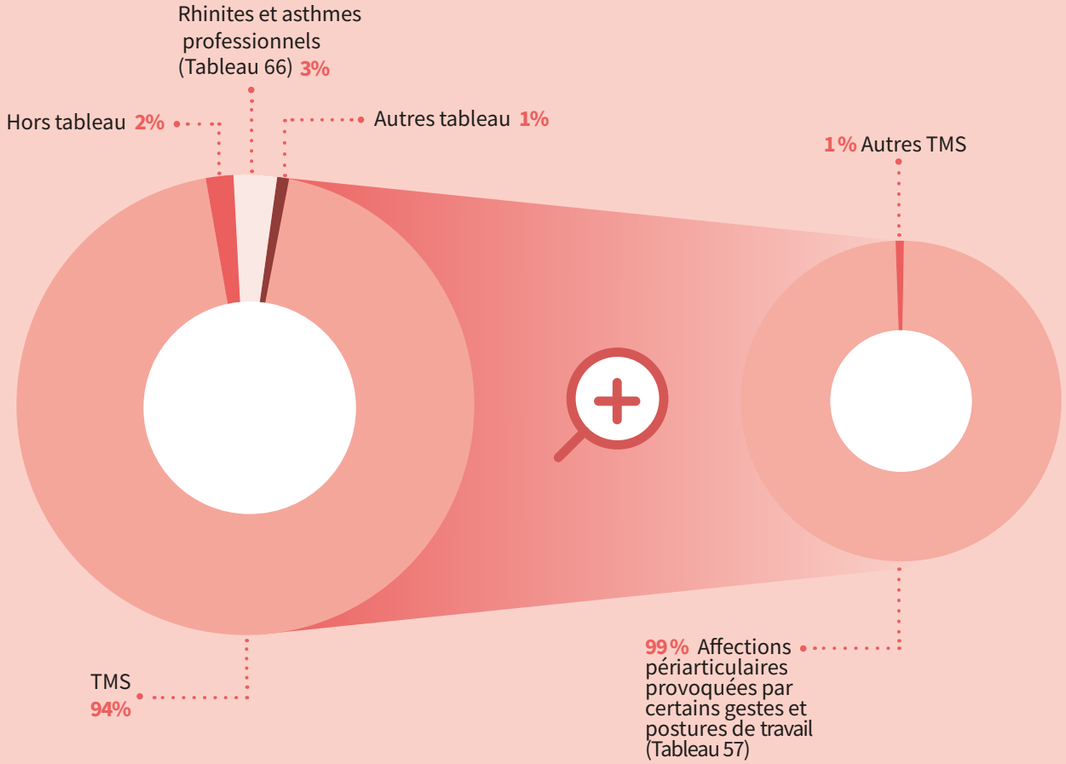

Accidents de trajet (domicile-travail)

En 5 ans, l'indice de fréquence a augmenté de 19%. Il est 2,4 fois supérieur à la moyenne régionale tous secteurs confondus, le taux de gravité 3 fois.

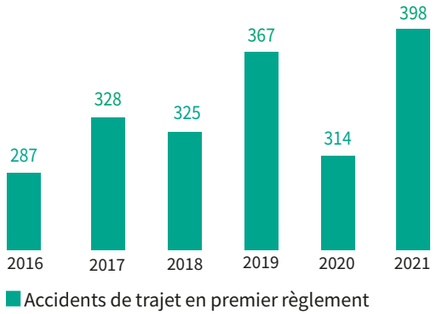

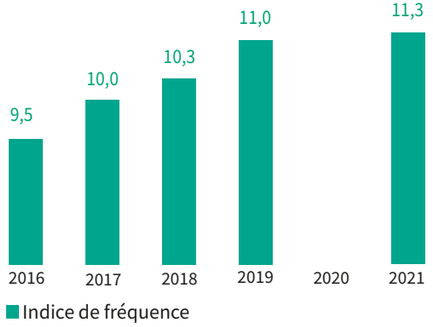

Les indices de fréquence ainsi que les autres indicateurs (indice de gravité, taux de fréquence, taux de gravité) n'ont pas été communiqués pour l'année 2020 à cause du recours au chômage partiel durant la période Covid.

En 2021, certains secteurs sont restés au chômage partiel une partie de l'année, les effectifs et les heures travaillées de l'année 2021 ainsi que les indicateurs de sinistralité bruts qui en découlent sont donc à prendre avec précaution.

56 245
Journées indemnisées

L'équivalent de 220 emplois à temps plein. Nombre de jours d'arrêt moyen par accident : 141

5 069 606 €
Montant des dépenses de l'Assurance Maladie

liées à la réparation des accidents de trajets avec ou sans arrêt de l'année considérée (frais médicaux, indemnités journalières, indemnités en capital ou rentes).

42
Nouvelles Incapacités Permanentes

On entend par « nouvelles » les incapacités permanentes ayant donné lieu à un premier versement de prestation en 2021.

398
Accidents de trajet en premier règlement

Accidents de trajet ayant donné lieu à un arrêt de travail ou à une incapacité permanente.

1,0
Taux de gravité

Nombre de journées d'incapacité temporaire pour 1000 heures de travail.

11,3
Indice de fréquence

Nombre d'accidents de trajet en premier règlement pour 1000 salariés

Autres données

Nombre de salariés par département en 2021

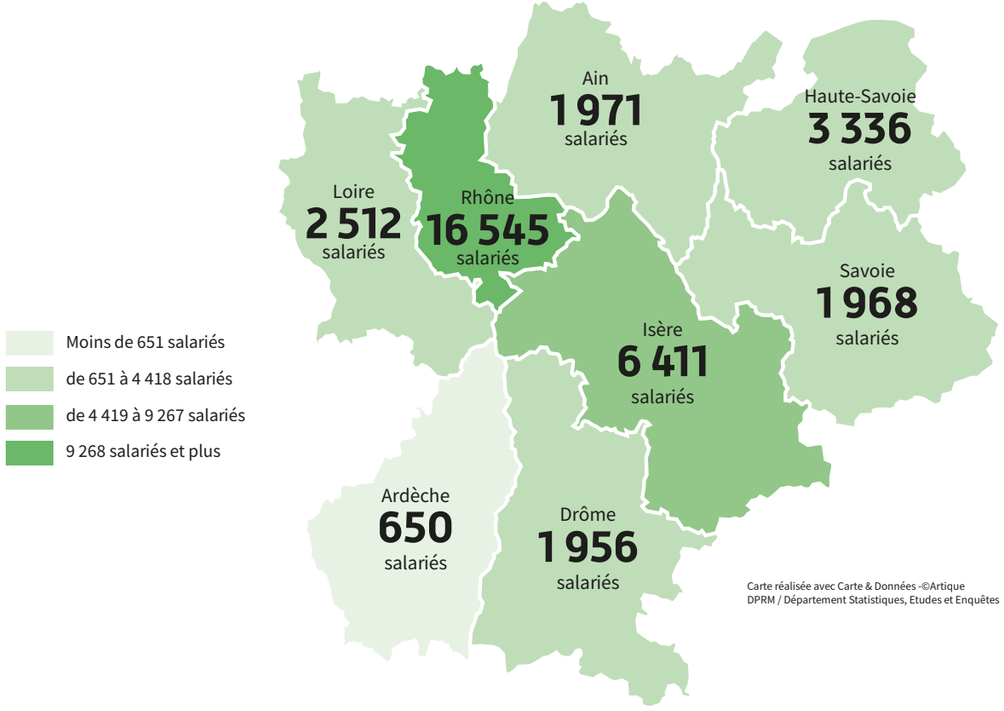

Carte réalisée avec Carte & Données -©Artique
DPRM / Département Statistiques, Etudes et Enquêtes

Nombre de sections d'établissements (SE) par département en 2021

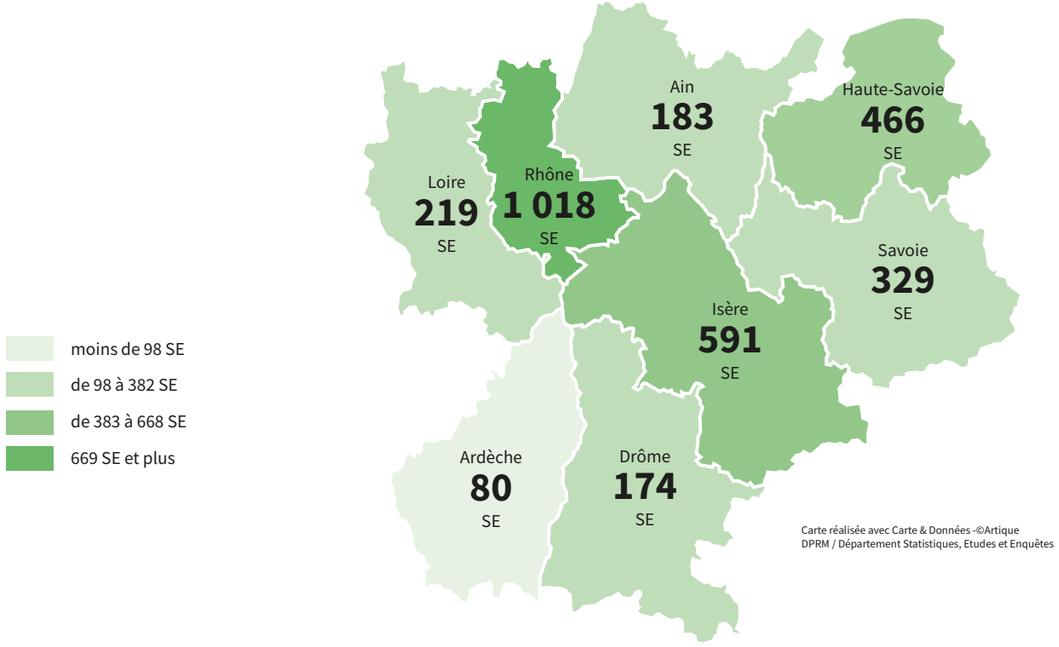

Carte réalisée avec Carte & Données -©Artique
DPRM / Département Statistiques, Etudes et Enquêtes

La déclaration sociale nominative devenue obligatoire depuis janvier 2017 a créé une rupture dans nos séries statistiques entre les années 2016–2017 et 2017–2018. En effet, le nombre d'heures travaillées qui intègre désormais les périodes de congés ainsi que la photographie des effectifs qui rend mieux compte des contrats courts, en sont la parfaite illustration.

Les indices de sinistralité 2020 (indices de fréquence, taux de fréquence, indice de gravité, taux de gravité) ne sont pas utilisables donc non représentés. Du fait du recours au chômage partiel durant la période Covid, les effectifs et les heures travaillées de l'année 2020 ne traduisent pas l'exposition au risque.

Carsat Rhône-Alpes
Prévention des Risques Professionnels
69436 Lyon Cedex 03

preventionrp@carsat-ra.fr

3679
[service gratuit + prix appel]

www.carsat-ra.fr

@Carsat_RA

Carsat Rhône Alpes

SP1215 - 09/22 – Création et Impression Carsat Rhône-Alpes - Photos © Adobe stock

Sécurité sociale
l'Assurance Maladie
RISQUES PROFESSIONNELS

VOTRE INTERLOCUTEUR EN RÉGION
Carsat Retraite & Santé au travail
Rhône-Alpes